



LE MOT DU CSEC

CONSTATS - ANALYSES - REVENDICATIONS

FÉVRIER 2026



CYBERATTAQUE ENTRE NOËL ET JOUR DE L'AN

Tous les postiers se souviennent des deux cyberattaques qui ont touché La Poste entre le 20 et le 31 décembre. Elle a présenté un « point de situation » aux élus du CSEC. C'est une attaque inédite dans son ampleur. Il s'agissait pour les « pirates » de saturer les systèmes d'information pour perturber les opérations diverses (distribution, produits financiers, etc.). FOCom demande à La Poste une compensation exceptionnelle aux postiers pour leur résilience et leur professionnalisme dans cette aventure. FOCom demande aussi qu'un plan de communication soit développé en cas de récurrence (formations et informations aux agents, mais aussi aux clients et dans les médias).

Enfin, La Poste déclare travailler sur une compensation financière envers les équipes impliquées même si nous sommes dubitatifs sur les bénéficiaires de cette reconnaissance.

LE BAROMÈTRE D'ENGAGEMENT 2025

Stables ! La participation et une grande partie des résultats sont stables, mais est-ce un gage de succès ? Pour FO Com, la question suggère une autre question : pourquoi cela ne s'améliore pas ? Pourquoi les plans d'action qui doivent suivre la lecture du baromètre 2024 ne sont pas suivis de conséquences en 2025 ? Le baromètre souligne, par ailleurs, la confiance incertaine en l'avenir professionnel et le manque de reconnaissance des postières et des postiers. Là aussi, les plans d'action prétendument mis en place n'ont visiblement pas abouti. FO Com considère que ce baromètre peut constituer un outil utile de diagnostic, et que les attentes des postiers en matière de reconnaissance, de perspectives professionnelles et de qualité de vie au travail demeurent fortes. Nous attendons donc des engagements clairs avec des actions concrètes, car après un diagnostic, il doit y avoir la guérison...

RECRUTEMENT DE 3 MEDECINS DU TRAVAIL

La Poste annonce le recrutement de 3 médecins du travail. FO Com s'en réjouit, mais reste inquiète face à la carence des personnels de santé sur le territoire. D'ailleurs combien et où ? FO Com demande une cartographie des effectifs.

PRIORITES COMMERCIALES, D'ACCORD, MAIS LES SALAIRES ?

Les Branches ont présenté les priorités commerciales qui vont animer l'année 2026. Pour FO Com, nous préférons que les Branches élaborent des priorités salariales. Et au vu des premières propositions de revalorisations lors des négociations, c'est mal parti : 0,4 % d'augmentation... Rien quoi ! Des vrais salaires, une réelle reconnaissance boostera forcément les postiers et les objectifs commerciaux seront peut-être plus faciles à atteindre... De plus, comment avec moins de personnel, peut-on augmenter les objectifs sans tirer un peu trop sur la corde ? Les priorités commerciales, toutes Branches confondues sont-elles réalisables ? À FO Com, nous sommes perplexes : On nous demande de peindre le Sacre de Napoléon de David et il n'y a peu d'éléments concrets sur le nombre de peintres, de pinceaux et de pots de peinture. Et là, le mécène reste silencieux.

ACTU : LES NAO 2026

Dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires, FO Com porte les revendications de tous les postiers. Celles-ci sont, non seulement légitimes mais répondent également à une urgence économique. Consciente du reste à charge que La Poste doit supporter dans le cadre du financement de ses missions de service public, FO Com maintient son action et renouvelle régulièrement ses interventions auprès de l'État pour qu'il compense, à l'euro près, le financement de ces missions. La sous-compensation coûte un 1 Md€ par an à La Poste. Si cet état de fait est inadmissible, il ne doit pas, non plus, être prétexte à des NAO au rabais.

La Poste ose, aujourd'hui, ouvrir ces NAO 2026 avec une proposition des plus indécentes. Comment interpréter cette première proposition en dessous de l'inflation alors que les salaires de beaucoup de postiers sont en dessous du salaire médian français ? La revendication principale est l'augmentation substantielle des salaires. FO Com exige également l'ouverture d'une négociation spécifique sur la refonte et l'allongement des grilles ainsi qu'un point sur l'application de la directive Européenne sur la transparence salariale.

MACARRIERE :

POUR L'ÉVOLUTION PRO DES POSTIERS

C'est un outil, dont le déploiement débutera en mars prochain avec l'ajout de nouvelles fonctionnalités au fil de l'eau. l'enjeu est de mieux accompagner les parcours professionnels des postiers dans un contexte de transformation du Groupe. Pour autant, l'intégration de l'intelligence artificielle dans un outil RH structurant soulève des questions majeures sur le plan humain, organisationnel et social. Selon La Poste « l'IA ne prend pas de décision, mais formule des suggestions ». Pour FO Com, il est essentiel que cette frontière soit très clairement définie et garantie dans la durée. Quelles décisions resteront à la main du postier et ne pourront jamais être automatisées ou influencées ? Quels impacts concrets sur la charge de travail des managers et des RH ont été identifiés ? Comment éviter le risque que certains managers se reposent excessivement sur l'outil au détriment de l'accompagnement humain ? Combien d'emplois (EMRG par exemple) cet outil supprimera ? Là sont les questions... FO Com estime que MaCarrière peut être une opportunité réelle pour les postiers, à condition que l'usage de l'IA reste maîtrisé, transparent et véritablement au service de l'humain. Nous serons particulièrement vigilants sur les impacts concrets dans le travail, l'égalité de traitement et la protection des données.

DEVOIR DE VIGILANCE :

FO COM EXIGE LES PLANS D'ACTIONS

La Poste a présenté une cartographie sur le devoir de vigilance comme la loi le lui impose. Ce document est très complet, mais ne fait que répertorier les risques... FO Com attend donc les plans de maîtrise des risques afin de constater les actions engagées par le Groupe dans toutes ses Branches, ses filiales, ses fournisseurs et ses sous-traitants. FO Com espère que les représentants du personnel seront associés au suivi de ces risques et à l'évaluation de l'efficacité des mesures mises en place.